

brouillon

721

LA CHOSÉ ET LE MOT

Fragment Politique

PAR

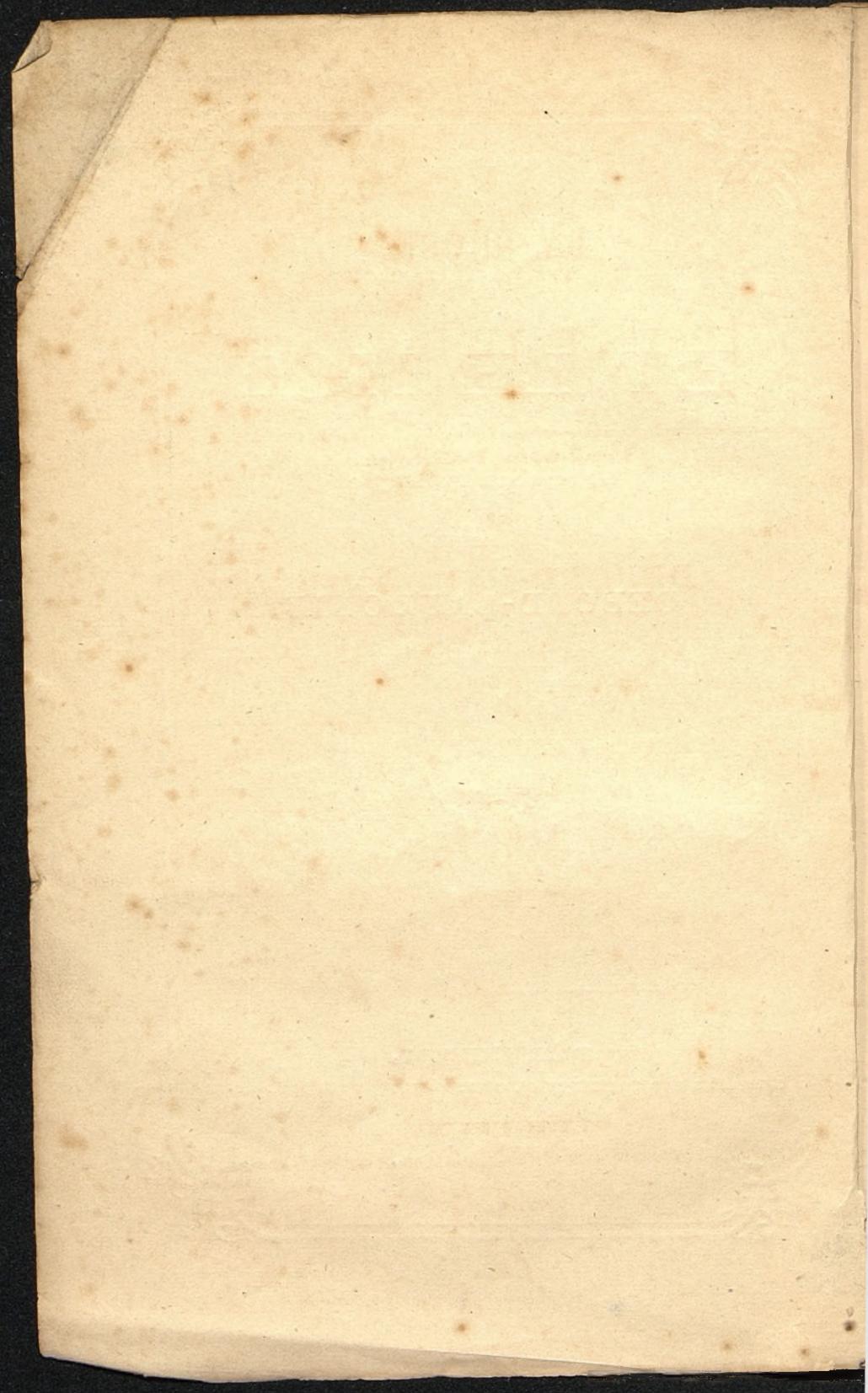
DEBORD-LAUDONIE



BIBLIOTHÈQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

PÉRIGUEUX,

IMPRIMERIE A. BOUCHARIE ET C°. COURS FÉNELON ET RUE MATAGUERRE.



Debord

LA CHOSE ET LE MOT

Fragment Politique

PAR

DEBORD-LAUDONIE



PZ 528

BIBLIOTHEQUE
DE LA VILLE
DE PÉRIGUEUX

PÉRIGUEUX,

IMPRIMERIE A. BOUCHARIE ET C°. COURS FÉNELON ET RUE MATAGUERRE.

E.P.
PZ 528
C0002810556

1905

TOM I

сърбско-венгерск.

100

1905

100

LA CHOSE ET LE MOT.

Fragment Politique.

Depuis quelle se meut dans le milieu troublé où il a plu à l'ordonnateur des mondes de la faire naître, la société française, ignorante ou docile, a eu pour habituel de se payer de mots. Ceux qui l'en ont tour à tour bercée se sont servis de différentes appellations, selon le temps et les circonstances. Mais s'ils ont fréquemment changé leur enseigne, ils n'en ont pas moins concurremment participé, qu'ils l'aient voulu par entraînement généreux ou que la force même des choses les y ait contraints, à la satisfaction des besoins toujours grandissants de l'humanité.

Cette transformation non interrompue d'une condition imparfaite en une autre plus équitable et meilleure, qu'elle sesoit accomplie au commencement de notre ère, en plein moyenâge, sous la monarchie absolue, sous la royauté constitutionnelle, sous la république ou l'Empire, se nomme de son vrai nom la Révolution.

Il ne faudrait donc pas s'effrayer du *mot*, puisque la *chose* se retrouve à toute époque et à tous les âges, remplissant providentiellement sa mission.

On le niera peut-être ?

Il importe alors d'ouvrir l'*histoire* et de s'éclairer de son flambeau.

Quelques lignes rapides nous suffiront. Le cadre que nous nous sommes tracé dans ce travail ne comporte, en effet, ni de longs développements, ni une étude régulière et servile. En eussions-nous le désir, nous n'en aurions pas les forces. Au point de vue spécial de notre thèse, il n'est besoin, du reste, que d'un aperçu très-sommaire et, pour ainsi parler, à vol d'oiseau. Nous estimons que notre tâche sera pleinement remplie, si nous établissons à grands traits que l'esprit révolutionnaire a laissé partout son empreinte, et qu'il a été partout réparateur.

A ce propos, que l'on nous permette une observation.

Ordinairement, on donne, dans le monde, au mot Révolution, une signification qui n'est pas la sienne : ceux-ci par ignorance et de bonne foi, ceux-là par rancune, d'autres par faux calcul. On croit, ou l'on affecte de penser que le mot Révolution veut uniquement dire bouleversement et ruine. On se trompe ou l'on veut tromper. La Révolution ne détruit pas pour détruire ; elle ne renverse que pour mieux fonder : c'est l'expression d'un besoin social. Toutes les fois que ce besoin surgit et que l'on met obstacle à son accomplissement, il en résulte une révolution. Et plus la résistance est tenace, plus les déchirements sont profonds.

Mais, à qui la faute ? et sur qui faut-il en faire peser la responsabilité formidable ? Est-ce sur le gouvernement qui ne peut affirmer son droit que par ses services ? ou bien sur le gouverné qui en est venu, par de successifs mécomptes, jusqu'à lui en contester l'efficacité ou la suffisance ?

Evidemment sur celui des deux qui s'est acharné à la routine et qui a voulu empêcher l'effectuation d'une plus grande somme de bien-être général.



Ce principe établi, poursuivons.

II.

En ouvrant la première page de nos annales, nous voyons que des peuplades sauvages couvraient primitivement le sol gaulois. A leur tête, comme chef religieux, et souvent aussi comme chef militaire, il y avait le Druide sacrificateur de victimes humaines. C'est le point de départ.

La conquête romaine n'apporta pas, dans l'ordre moral, de notables changements à cet état de choses. Les Druides continuèrent de se livrer, presque sous ses yeux, à leurs pratiques sanglantes, et c'est en vain qu'elle essaya, non de les inquiéter, mais de les détruire. L'honneur de cette destruction devait appartenir au christianisme, qui réalisa seul ce que n'avaient pu faire César et ses successeurs plus ou moins indignes.

Ainsi, le christianisme apparaît sur la scène du monde en même temps que la révolution, ou plutôt c'est le christianisme qui l'y introduit. Et c'est à la lumière de son foyer que viendront se fortifier et s'éclairer, en s'échelonnant à travers les siècles, la plupart des hommes de patriotisme et de foi destinés par la Providence à être l'avant-garde de la civilisation.

III

Un barbare devenu chrétien, Clovis, mit le premier une main robuste sur le chaos des temps primitifs. A ses mœurs demeurées farouches, on a soupçonné avec vraisemblance que sa conversion était calculée plutôt que sincère. Au vrai, c'est qu'il s'appuya sur l'Eglise et sur sa force morale naissante pour fonder l'empire franc, ce à quoi, sans elle, il ne serait point arrivé.

Les temps qui suivirent la mort de Clovis jusqu'à Charlemagne sont, à bon droit, considérés comme la période la plus affligeante de notre histoire. On ne voit de tous côtés que bri-

gandage, spoliation, et meurtres. Charlemagne lui-même, en tant qu'homme d'épée, ne différa pas sensiblement des habitudes violentes de ses devanciers. Ce qui lui a fait une part exceptionnellement grande, ce sont ses capitulaires. Le réformateur de premier ordre se révèle à chaque page de ces immortels règlements. Il s'y occupe de tout et de tous, particulièrement du pauvre et de l'opprimé. S'attaquant à l'organisation subsistante, il s'applique à la modifier le plus qu'il peut dans un sens d'équité et de justice, et les lois qu'il promulgues sont dans leur ensemble un véritable avancement dans le mieux.

Et par là se trouve légitimée l'usurpation de son père, Pépin-le-Bref, car ce dernier des maires du palais eut raison de poursuivre, et la papauté de favoriser la déchéance du dernier des rois fainéans, puisqu'il devait résulter de cette déchéance quelque chose de réparateur et de salutaire.

IV.

Après Charlemagne, la civilisation semble rétrograder. Pourtant, ce n'est plus la nuit, mais ce n'est pas non plus la même clarté. Au demi-jour qu'il avait répandu succède un crépuscule sombre et obscur. Son vaste empire, mal partagé entre ses héritiers, engendre des complications et des guerres qui aboutissent brièvement au traité de Verdun signé par Charles-le-Chauve dans le courant du neuvième siècle, et en second lieu à l'avènement, par l'élection, de Hugues Capet, ce chef illustre d'une race noble et virile, qui existe encore et qui n'a point dégénéré.

V.

Du traité de Verdun qui nous dépouilla du Rhin et des Alpes, deux de nos naturelles frontières, date le commencement de la féodalité. A partir de cette époque, le sol national se divise partout en un nombre infini de petites principautés. Sans lien entre eux, sans esprit aucun de solidarité sociale, les

seigneurs féodaux qui en avaient le gouvernement n'eurent d'abord pour seul souci que leur intérêt propre, et rendirent ainsi possible le succès de ces premières invasions normandes dont le pays eut tant à souffrir. Heureusement qu'ils ne tardèrent point à se raviser. Comprenant que le salut de tous dépendait de mutuels secours, ils s'empressèrent comme à l'envi de construire ces châteaux fortifiés dont il subsiste encore d'imposantes ruines, s'unirent patriotiquement contre l'ennemi commun, et opposèrent de la sorte aux invasions subséquentes d'insurmontables barrières.

Ce fut le premier bienfait du régime féodal. Le second et le plus important a été de resserrer les liens de la famille et de placer la femme sur un piédestal d'où elle n'est plus descendue.

Voilà son œuvre révolutionnaire et ses deux titres d'honneur. Il n'en eut pas d'autres. Ne reconnaissant pour frein que la force, il tomba bientôt dans l'injustice; n'aimant que la guerre, dédaigneux du commerce et de l'industrie, ces deux greniers d'abondance, il eut à essuyer d'affreuses famines. Elles furent, au onzième siècle, si répétées et si meurtrières, qu'elles oblitérèrent le sens moral jusque dans ses racines les plus profondes! si bien et si complètement que plus d'un haut baron, spadassin et pillard, ne négligeait pas de s'apostrer, la nuit, au coin des chemins publics, pour détrousser les passants attardés! si bien et si complètement que des légions d'affamés se faisaient réciproquement la chasse pour se dévorer, et qu'il se trouva des gens pour vendre, à la face de Dieu, et d'autres pour acheter, horrible pâture! des lambeaux de chair humaine!

VI.

De pareils excès, qui constituaient en défaut la conscience universelle, devaient amener la chute d'un système pendant lequel, si le progrès avança de quelques pas, la faiblesse eut tout à redouter et beaucoup à souffrir des abus de la force impunis et déchaînés.

L'Eglise, il est bon de le constater à son éternelle gloire, lui porta courageusement des coups fort sensibles. C'est le moment où elle a brillé avec le plus de splendeur et d'éclat. Seule gardienne alors, vigilante et glorieuse, des travaux de l'esprit, elle empruntait à ses lumières, relativement supérieures, au mieux qu'elles lui permettaient d'entrevoir et qu'elle voulut accomplir, une autorité que rehaussait l'élévation de sa doctrine, et dont elle tira parti.

Elle avait commencé par demander et par obtenir ce qui fut appelé la *Trève de Dieu*. A juste titre elle ambitionnait davantage, et, soit inspiration d'en haut, soit calcul révolutionnaire profond, elle alla conseillant et prêchant, par l'organe de Pierre l'Ermite, la première croisade.

VII.

L'équité, le droit, la civilisation, doivent beaucoup aux croisades. Elles provoquèrent le réveil du génie commercial et industriel de la nation. Elles firent tout-à-coup surgir une foule empressée de hardis spéculateurs : ceux-ci, les marchands, pour renouer avec le continent asiatique des relations d'affaires, et ceux-là, les artisans, pour équiper les hommes d'armes qui s'en allaient en guerre à la conquête du saint-sépulcre.

Ce fut comme une fièvre de production et de labeur qui fit affluer dans la main des uns et des autres, en récompense de mutuels efforts, des masses énormes de numéraire.

Ce numéraire, qui créait une fortune mobilière à côté de la fortune terrienne, partage exclusif des heureux du temps, on dût songer à le garantir contre les entreprises de l'arbitraire. De là, l'origine de ces *associations ouvrières* qui devinrent promptement une force avec laquelle il fallut compter, et de ces *chartes communales* qui se conquirent de proche en proche, apportant l'ordre où existait le désordre, et refrénant partout la violence.

Or, des *chartes communales*, des *associations ouvrières*,

deux fécondes choses, naquit cette société nouvelle, qualifiée en principe de tiers état, et qui se nomme présentement la Bourgeoisie.

VIII

Le mouvement rénovateur qui avait enfanté cette société nouvelle trouva dans la royauté, dontelle favorisait les secrets desseins, un auxiliaire intéressé et ardent. Il s'ensuivit que le tiers-état et la royauté poursuivirent de concert l'amoddissement du pouvoir féodal dont ils avaient eu respectivement à souffrir, bien que ce fût à des titres et à des degrés différents. Ajoutons que ce résultat une fois atteint, la royauté, devenue plus puissante, se hâta de faire défection à son allié d'un jour et de confisquer à son profit le plus qu'elle pût des franchises qu'elle l'avait aidé à conquérir.

Et si ce fut une trahison, dont le funèbre holocauste du 21 janvier 1793 sera comme l'expiation et le châtiment, ce ne fut point un mal. Cela fut même profitable, car le tiers-état, content d'être parvenu à sauvegarder sa richesse et à tenir en échec ses anciens oppresseurs, faisait peu de cas de tout le reste. Il n'avait pas encore rencontré sa voie, qu'il devait faire plus tard si éclatante et si large, tandis que la royauté, en aspirant à faire disparaître les divers groupements de petits états qui se partageaient le territoire et à le transformer en une souveraineté autonome ne dépendant que d'elle, marchait avec résolution dans la sienne, et se trouvait de plus en intime communion avec les besoins virtuels du temps.

Quoiqu'il en soit, elle a mis plus de quatre siècles pour terminer son travail d'assimilation et d'unité. Pendant plus de quatre siècles, la royauté s'inspira donc imperturbablement du génie révolutionnaire. Sans doute, et c'est là ce qui constitue l'infériorité morale de son œuvre, elle n'eut en perspective que le développement continu de son autorité et de sa puissance. Mais si, comme à la féodalité qu'elle vainquit, on est en droit de lui reprocher des énormités de tout genre, on doit aussi reconnaître que, par contre, elle précipita l'épa-

nouissement de réformes grandes et utiles, dont chacun de nous bénéficie.

IX

Au treizième siècle, Philippe Auguste disposait déjà d'un certain pouvoir. La royauté commençait à prendre son essor, et à cheminer d'un pas assez ferme vers l'accomplissement de ses destinées.

Saint Louis vint ensuite, qui introduisit dans l'administration intérieure du royaume un esprit d'ordre, de régularité, de droiture, qui valut à la couronne de France une autorité morale toute nouvelle, et l'entoura d'un prestige qu'elle n'avait pas eu jusque-là.

En revanche, la guerre de cent ans, si préjudiciable à notre renommée militaire, le fut également à son extension. Elle ne reprit son mouvement progressif que sous Charles VII, après l'intervention presque miraculeuse de Jeanne d'Arc, et surtout pendant le règne de Louis XI. Car il ne faut pas se dissimuler qu'il ne soit dû beaucoup à ce déloyal et méchant homme, dont les pratiques sans vergogne inspirent une répulsion instinctive et sollicitent l'ingratitude.

Sous un autre point de vue, et dans un autre ordre de faits, la révolution est aussi redévable à François I^{er}. Datant du seizième siècle, c'est-à-dire de la Renaissance, il aimait, comme son époque, tout ce qui se rapporte aux choses de l'intelligence et des arts. S'il ne put inspirer à la nation un goût quelle avait, celui de l'étude, il eut au moins le mérite, peu commun, de l'encourager. Or, c'est à l'étude et aux facultés qu'elle développe, que ces travailleurs méprisés, dont les croisades firent la fortune et procurèrent des fructueux loisirs, doivent d'être arrivés à l'exercice du principal rôle dans la gestion des affaires publiques.

Mais le jour de leur entrée en scène dans de pareilles conditions devait encore éprouver de longs retardements. Après une seconde éclipse occasionnée par les guerres de religion et survenue pendant la régence de Catherine de Médicis et les

sinistres règnes de ses enfants, la royauté put de nouveau reprendre avec un redoublement d'énergie sa marche ascendante. Henri IV, l'un des plus grands hommes qui aient jamais revêtu un manteau royal, fit plus que de lui retrouver sa popularité perdue ; il en étendit les proportions, tandis que Louis XIII, ou plutôt Richelieu, dans la première moitié du dix-septième-siècle, et Louis XIV dans la seconde, firent monter son pouvoir à un degré d'élévation d'où il ne pouvait que péricliter.

Ce dernier, en effet, après le ministère cauteleux de Mazarin et la régence tourmentée de sa mère, Anne d'Autriche, s'empara dictatorialement de l'autorité souveraine. Chacun se tut sous ce roi hauïain et fort. Comme les petits et les humbles, les plus grands seigneurs s'inclinèrent dans la soumission et le respect. Louis XI avait taillé dans le vif de leur puissance et y avait opéré de profondes blessures, le *roi* Richelieu les avait inflexiblement réprimés par la hâche ou l'exil, Louis XIV les réduisit et les dompta. De son règne date l'apogée de la monarchie absolue ou de droit divin. Ce fut l'exagération et la pléthora du principe d'autorité.

L'exagération de la bassesse signala le règne suivant. Le régent d'abord, Louis XV ensuite, et avec eux la cour tout entière, se livrèrent sans retenue et sans pudeur à des orgies sans nom. Louis XIV avait été immoral, mais décent et contenu : eux furent cyniques. Les soupers du Palais Royal demeureront célèbres dans les annales de la dépravation ; ils n'y seront jamais dépassés. Le gentilhomme y troquait de femme avec son égal, à l'éclat des flambeaux et au choc des verres. Les grandes dames se laissaient faire, et ne demandaient qu'à multiplier les échanges. Des prélats, revêtus de la pourpre romaine, traînaient leur soutane dans cette boue et y jouaient des rôles actifs.

Voilà pour le Palais-Royal.

Trianon s'efforça d'atteindre à cette hauteur d'infâmie, et il y parvint. Les intendantes de ce lupanar royal ont seules su tout ce qu'elles ramassèrent ça et là de filles jeunes et belles,



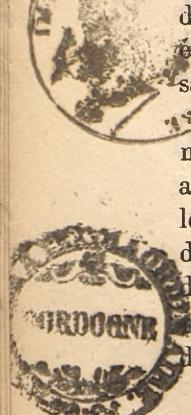
quelquefois tout enfants, pour ranimer les sens blasés du monarque impur que l'on a vu tomber de chute en chute jusque dans les bras de la Dubarry.

A l'énormité de ces scandales se joignirent ou se perpétuèrent des énormités d'un autre ordre. Les impôts demeuraient inégalement répartis, la justice inégalement rendue ; les lettres de cachet se multipliaient, non pour réprimer des rebelles, mais pour satisfaire à de personnelles vengeances ; la propriété elle-même était à découvert, et il se rencontra des spéculateurs ignobles, parmi lesquels figurait le roi, qui ne craignirent pas d'accaparer les grains dans le but odieusement intéressé de provoquer une hausse ; comme si la misère, trop lente à se produire, avait eu besoin d'auxiliaires pour accomplir plus sûrement ses lugubres ravages !

X

Le peuple souffrait dans sa foi, dans sa dignité, dans sa faim. Il fit entendre de tels murmures qu'ils triomphèrent des hésitations de la bourgeoisie. Pleine d'un enthousiasme long-temps contenu, éclairée, morale, animée passionnément du rare désir d'être utile, elle trouva dans les plaintes légitimes et indignées de ses frères plus malheureux comme la justification anticipée de ce qu'elle allait tenter pour leur délivrance à ses risques et périls. Sentant sa force, et, en outre, ayant enfin acquis la pleine conscience de son devoir, elle ne différa plus de se mettre bravement à l'œuvre ; car l'heure était proche de la réparation, comme aussi, hélas ! des représailles.

Son labeur ne fut point stérile. Cela devait être. L'instrument dont elle se servit pour arriver à ses fins providentielles avait été sanctifié par des mains divines. Celui qui l'employa le premier, il y aura bientôt deux mille ans, se nommait Jésus de Nazareth. Et après le fils du charpentier, des hommes d'origine et de tendances bien diverses y ont eu successivement recours. Il n'y a pas jusqu'à Louis XIV lui-même, tout despote qu'il fût, qui ne se soit fatidiquement montré révolution-



naire en favorisant l'industrie, le commerce et les lettres, trois vigoureux agents de rénovation.

Et c'est pourquoi elle accomplit vite et bien de nécessaires et grandes réformes.

Elle provoqua et obtint dans l'immortelle nuit du 4 août 1789 l'abolition des priviléges.

Elle s'empara de la question financière, et y rétablit l'ordre.

Elle fonda l'unité d'impôt, l'unité de législation, l'unité de jurisprudence.

Elle reconnut le droit du pauvre au bénéfice de l'instruction, et prit des mesures pour qu'il en jouît.

Elle émancipa la pensée.

En un mot, elle fit admettre et proclamer ce principe si méconnu jusque-là et pourtant si vrai : que tous les hommes, indistinctement, sont égaux.

Le programme de Turgot passait ainsi des régions de la théorie dans le domaine de la pratique. Là où ce grand ministre avait échoué, la Bourgeoisie triomphait. Mais, par malheur, son action prépondérante s'arrête à ce point. Imbue des doctrines de Voltaire et de Montesquieu, de telles conquêtes lui auraient provisoirement suffi. On les lui disputa. D'imprudentes menaces, des résistances aussi téméraires qu'impuissantes permirent aux adeptes du citoyen de Genève de s'emparer de la situation.

Plus radicaux et plus osés, ils ne laissèrent pas que de pousser à la république, sans se préoccuper des obstacles à vaincre ni du sang qu'il fallait verser. Dès-lors, tout ce qu'il y a d'exagéré ou de pervers dans tous les rangs de la société se mêla du gouvernement, et y prit une part tragique. On dressa l'échafaud en permanence. Le roi Louis XVI, homme inoffensif et bon, qui n'avait jamais su ni concevoir, ni vouloir, paya de son existence des torts qui ne lui étaient pas personnels. D'autres têtes illustres tombèrent. Il en tomba beaucoup. Il y eut un moment, bientôt passé, quoiqu'il pèse encore d'un injuste poids sur la popularité et l'expansion du libéralisme, il y eut un moment où la populace affolée se rendit coupable

de lamentables atrocités. Elle voulut avoir, et elle eut, sa saint-Barthélemy, comme la royauté avait eu la sienne, hideuses toutes deux, mais la première, celle de Charles IX, moins excusable et plus sanglante.

XI

Depuis cette époque mémorable et grande, dont les splendides clartés rachètent sans doute, mais ne font oublier ni les sombres jours, ni les douloureux épisodes, plusieurs gouvernements se sont succédé en France.

Celui de Napoléon I^{er}, qui ne respecta ni la dignité du citoyen, ni les droits de l'homme, qui fut à l'intérieur, autant qu'il se peut, répressif et dominateur, mais auquel on doit d'avoir consolidé les principes de la révolution, et répandu à travers l'Europe l'idée si éminemment française de la rédemption des peuples.

Celui de la Restauration, que l'étranger nous fit accepter, mais envers lequel, malgré la honte de son origine et ses fautes, il serait certainement équitable de se montrer moins rigoureux, car la Restauration permit au pays de reprendre haleine et lui octroya quelque liberté.

Celui de 1830, plus libéral et plus parfait, contre lequel il serait difficile d'articuler un grief sérieux, si le roi juste et sage qui en fut le chef s'était moins préoccupé d'intérêts dynastiques, s'il avait eu un plus grand souci de l'honneur national, et si, se souvenant davantage de son origine populaire, il avait donné plus d'extension à la loi électorale.

Celui de 1848, qui satisfit à ce dernier besoin, mais en outrepassant peut-être les bornes de ce qui était alors raisonnablement praticable.

Enfin le gouvernement actuel, qui a consacré d'une manière définitive le principe du suffrage universel et de la souveraineté nationale.

XII.

Il semble que, arrivée à ce terme, la Révolution n'ait

plus qu'à s'admirer dans son œuvre et à se reposer, comme Dieu, dont elle est une émanation et un souffle. Mais, pour quiconque voudra bien se livrer à un examen attentif, au lieu de s'arrêter aux surfaces, et considérer d'un regard impartial et froid le fond même de la situation présente, il sera aisément de voir qu'il ne suffit pas de poser des principes, pour que leur application s'ensuive, naturellement et de soi.

C'est, assurément, un immense progrès que le dogme, hautement reconnu, de la souveraineté nationale. Cette conquête marque l'aurore d'un changement radical dans les futurs rapports des gouvernements et des peuples. Sous le feu de ses vivifiants rayons, tous les vestiges encore debout d'une organisation qui a dû s'effacer devant les besoins nouveaux de la société moderne, après avoir eu sa phase utile, sont destinés à se fondre dans une progression rapide. A une date dont il serait peut-être plus facile de préciser l'échéance que de s'y soustraire, les représentants de l'ordre public n'obligeront plus le pays, comme par le passé, au respect de constitutions plus ou moins vicieuses; c'est, au contraire, le pays qui les contiendra de maîtresse main dans l'obéissance et la discipline, car, ou la logique même des choses nous échappe, où il doit se faire que, essentiellement renouvelables, ils ne soient plus un jour que les délégués fort dépendants de son vouloir sans appel.

Toutefois, s'il nous est permis d'entrevoir les sommets élevés du haut desquels nos neveux découvriront sans doute de nouvelles perspectives et de nouveaux horizons, il n'est point probable qu'il nous soit donné d'y atteindre. Est-ce à dire que tout espoir d'y parvenir nous soit interdit, et que, nous laissant aller au sentiment de notre impuissance présumée, il nous soit facultatif d'abandonner le progrès à son propre élan, et de nous dispenser de lui venir en aide pour en précipiter le développement ?

Cherchez dans tous les milieux, en haut comme en bas, dans la modeste habitation du pauvre comme dans les demeures les plus splendides, même là, cherchez-y le cœur le

plus dépravé, cherchez-y l'intelligence la plus pervertie, et je vous défie de trouver personne qui l'ose affirmer avec assurance.

C'est que le travail et la lutte sont la double condition obligée de l'homme, et qu'il est de son devoir social de briser toute barrière faisant obstacle au résultat qu'il poursuit : son émancipation radicale. Hier, c'était avec le marteau démolisseur et brutal de l'insurrection ; aujourd'hui, cela doit être avec l'arme moins expéditive mais plus noble de la raison et du droit.

C'est ainsi que chaque génération apporte à l'autre son contingent de bienfaits effectifs ou d'efforts méritoires. Nous devons à celle qui va suivre de lui apporter le nôtre.

XIII

A l'heure qu'il est, trois grandes choses manquent encore au pays :

- 1° La liberté de se réunir, de parler et d'écrire ;
- 2° Une instruction publique suffisante ;
- 3° Des mœurs politiques.

Ces trois grandes choses sont, à un égal degré, nécessaires ; elles se complètent l'une par l'autre, et la France ne sera pleinement en possession d'elle-même que du moment de leur existence simultanée.

On le comprend, le problème posé n'est pas de ceux que l'on résout en un jour. L'instruction publique ne saurait s'acquérir du soir au lendemain, et les mœurs politiques d'un peuple ne s'obtiennent pas par décret. Il faut du temps et de la liberté.

Donc, la liberté politique est le premier de nos besoins, de même qu'il est le plus imprescriptible de nos droits. C'est le moyen le plus efficace d'arriver promptement à l'amélioration morale et intellectuelle du citoyen. A proprement parler, nous n'en connaissons pas d'autre. Continuer de le priver de la faculté de se réunir et de discuter en commun de ses inté-

rêts, c'est vouloir sciemment le maintenir en un état sans fin de minorité.

Si cette proposition est juste et fondée autant qu'elle nous paraît l'être, ceux qui ne veulent pas en tenir compte et qui pourraient le faire avec fruit sont bien coupables !

On y répond par des mots sonores ; on nous dit : N'êtes-vous pas en pleine jouissance de la démocratie absolue par le suffrage universel et le vote secret. Vos destinées sont entre vos mains.

Vous savez bien que cela n'est pas. Si nous étions réellement les maîtres, vous nous garderiez, sous des prétextes plus ou moins futile, de tous vos audacieux et blessants rappels à la dépendance. Que plus de vingt personnes se réunissent pour s'éclairer mutuellement sur les choses de la politique : vous faites aussitôt intervenir vos gendarmes ! Qu'un journaliste se permette une indocilité de plume, qu'il se laisse aller à une protestation émue : vous l'avertissez d'abord, vous le supprimez ensuite ! Et s'il en résulte la démonstration d'un fait, ce n'est point, je le suppose, que nos destinées nous appartiennent, ni précisément que nous soyons libres.

Nous avons, tout au moins, le droit de l'être. Et ceux-là ont assumé sur leur tête une responsabilité pesante, qui n'ont pas craint d'attenter à la liberté, dans un moment de terreur panique. Qu'ils n'aient eu en vue que l'ordre, dont ils voulaient du reste avec patriotisme et raison, soit ! Mais si l'ordre est une condition nécessaire de notre existence sociale, l'ordre sans la liberté, qu'on ne l'oublie pas, c'est la mort morale. Au double point de vue, religieux et philosophique, ce qui, en effet, distingue l'homme, ce qui constitue précisément sa supériorité et sa grandeur, c'est son libre arbitre. Il ne lui est loisible ni de supprimer ni d'amoindrir ce qu'il tient de Dieu.

XIV.

En possession de la liberté politique, dégagée de toute entrave, le moyen de nous affranchir d'une tutelle quelquefois

pernicieuse et toujours humiliante, ne sera pas seulement trouvé, il sera dans nos mains. Aussitôt le champ sur lequel la loi du progrès nous commande impérativement d'avancer prendra une base ferme et solide. C'est le moment attendu par tous les hommes de sens, de loisir et de cœur, pour s'imposer le noble mandat d'initier le plus grand nombre aux obligations de la vie sociale. A l'instituteur communal de le faire participer dans une mesure chaque jour plus large aux bénéfices de l'instruction : à eux, de lui donner des mœurs politiques.

Ce ne sera point un travail vulgaire ni de minime importance, car, sous ce rapport, le gros de la nation n'a presque tiré aucune lumière de l'expérience des siècles écoulés. Une preuve entre beaucoup d'autres, c'est qu'il ne montre, dans les élections, où il pourrait, cependant, s'être à lui-même si utile, ni discernement ni volonté. Il a besoin de direction et de conseils, il lui faut un guide, et son guide le plus écouté parmi nos populations rurales, n'est autre, après le maire, que le garde-champêtre. Or, le garde-champêtre, ce n'est plus, comme autrefois, l'homme de la commune qui le paye ; c'est le serviteur fort humble du maire qui le nomme. Le maire lui-même, s'il veut être agréable et bien noté, ne s'occupera que par aventure des intérêts du groupe qu'il administre. Sa mission spéciale est autre. On entend qu'il ne soit, par destination, qu'une sorte de petit sous-préfet, ayant charge de diriger le suffrage universel pour le plus grand profit des candidatures officielles.

Et c'est ainsi que nous avons vu, périodiquement, les hommes les plus honorables, les plus justement estimés, les plus populaires, lutter avec désavantage contre l'action prépondérante de ces deux fonctionnaires. Pourquoi ? La raison en est simple : c'est que le maire, et son agent le garde-champêtre, ont toute licence d'agir comme ils l'entendent pour se faciliter le succès qu'ils poursuivent, tandis que les premiers se trouvent à chaque pas contenus et enrayés.

C'est un spectacle affligeant et triste, auquel il nous sera

donné d'assister aussi longtemps que la sphère dans laquelle se meuvent les idées du peuple demeurera obscurcie et restreinte par une éducation politique incomplète. Mais, cette lacune comblée, la situation changera de face. Devenu capable d'observation personnelle et de jugement, il n'est pas douteux qu'il ne pense et n'agisse en homme, c'est-à-dire que, pénétré de son droit et soucieux de son devoir, il ne veuille plus relever que de lui-même.

XV.

Son droit, et il le saura d'autant mieux qu'il sera plus éclairé, a pour limite le devoir.

Le devoir de chacun consiste à respecter le droit d'autrui et à faire respecter le sien propre.

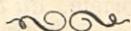
La vérité de ces aphorismes ne se démontre pas : elle s'indique et s'affirme. Néanmoins, qu'on nous permette un exemple.

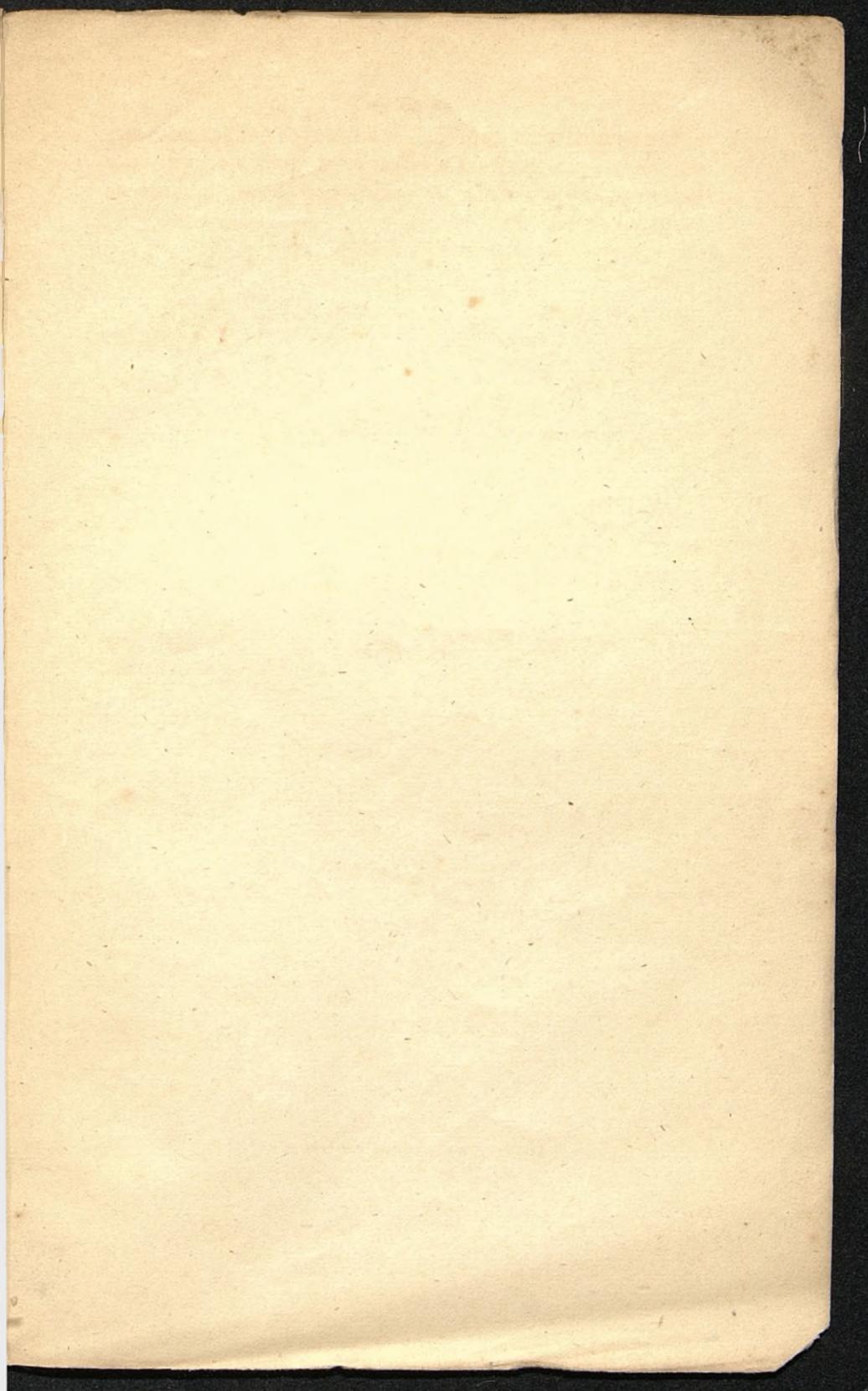
Nous définissons la propriété, *du travail accumulé*. C'est le produit des sueurs de l'homme. Rien, en soi, de plus légitime. Nul ne peut y porter la main sans commettre un acte injuste. L'état lui-même ne le peut pas. S'il se permettait d'y toucher, sous n'importe quel prétexte et quel qu'en fut le mode, ou matériel, ou moral, il se rendrait coupable de forfaiture, et ceux qui, pouvant l'en empêcher, consentiraient à le laisser faire, soit indifférence ou calcul, seraient les complices plus ou moins criminels d'un acte irrémissible de pur brigandage.

Vous et moi savons cela. Il importe que la nation, à son tour, le sache ; qu'elle voie clair dans ses propres affaires ; qu'elle distingue nettement ce que l'intérêt général exige, ce qu'il défend, et qu'elle intervienne dans tous les cas pour faire prévaloir sa volonté souveraine.

La souveraineté nationale n'est encore qu'un *mot*. S'il n'est possible qu'elle soit une *chose* que par l'instruction et la liberté, il faut devenir libres, coûte que coûte, s'instruire et marcher.

Les temps d'arrêt du progrès social sont de publics malheurs que les peuples peuvent empêcher, et qu'il leur est , par tout ce qu'il y a en eux de sentiments élevés, interdit de souffrir.





P

5